

LES TARIFS D'INTERVENTIONS

Ils comprennent :

- Pour un dépannage sur place : le déplacement aller-retour du professionnel et une réparation d'une durée maximale de 30 minutes.
- Pour un dépannage incluant un remorquage : le déplacement aller-retour du professionnel, le temps passé sur le lieu d'immobilisation de votre véhicule dans une limite de 30 minutes et le remorquage (vers une aire de repos ou de service ou dans l'atelier du professionnel ou sur le lieu de votre choix dans la limite de 5 km après la sortie d'autoroute la plus proche du lieu de la panne, éventuellement portail de service).

Les fournitures et le temps supplémentaire nécessaires à la remise en état de votre véhicule **ne sont pas inclus dans ce forfait**. Les tarifs des interventions correspondent à un appel **du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures**.

Si l'appel est passé **le soir ou la nuit** (entre 18 heures et 8 heures) ou un **samedi, dimanche ou jour férié**, ces tarifs sont majorés de **50%**.

ATTENTION : LA SOCIÉTÉ REFUSE POUR TOUTES PRESTATIONS LE PAIEMENT PAR CHÈQUE.

Prix du forfait au 13 juillet 2023. Toutes nos prestations sont payables au comptant.

- Le dépannage sur place d'un véhicule d'un poids total autorisé en charge (PTAC, F2 sur carte grise) inférieur à 3,5 tonnes est de 144.52 € TTC (**Forfait A**).
 - Le dépannage après remorquage (pour mise en sécurité) d'un véhicule d'un PTAC supérieur 1,8 tonne et inférieur à 3,5 tonnes est de 178.70 € TTC (**Forfait A1**).
- Si un remorquage est nécessaire, le montant varie selon le PTAC de votre véhicule :
- Si le PTAC du véhicule est inférieur ou égal à 1,8 tonne, le prix est de 144.52 € TTC (**forfait B**).
 - Si le PTAC du véhicule est supérieur à 1,8 tonne et inférieur à 3,5 tonnes, le montant est de 178.70 € TTC (**forfait B1**).
- Tout client démuné de la carte grise sera contraint d'acquitter le tarif correspondant au PTAC supérieur à 1,8 tonne. Tout client muni d'une carte grise non valable (barrée de plus d'un mois) sera contraint d'acquitter la facture. Aucune prise en charge assistance ne sera acceptée.**

TARIFS FORFAITAIRES D'INTERVENTION			
Les tarifs des interventions des professionnels ainsi que leurs conditions d'applications sont fixés, par arrêté ministériel du 27 juin 2023 NOR ECOC2315765A pour l'ensemble du réseau des autoroutes françaises.			
Au 13 juillet 2023		FORFAIT A ou B	FORFAIT A1 ou B1
Jour de 08 h à 18 h	HT	120.43 €	148.92 €
	TVA 20 %	24.09 €	29.78 €
	TTC	144.52 €	178.70 €
Nuit de 18 h à 8 h Samedi dimanche Les jours fériés.	HT	180.65 €	223.38 €
	TVA 20 %	36.13 €	44.67 €
	TTC	216.78 €	268.05 €
TARIFS TOURING SECOURS (non conventionnés)			
Au 13 juillet 2023		KM supplémentaire	¼ heure supplémentaire
Jour de 08 h à 18 h	HT	6.50 €	19.50 €
	TVA 20 %	1.30 €	3.90 €
	TTC	7.80 €	23.40 €
Nuit de 18 h à 8 h Samedi dimanche Les jours fériés.	HT	9.75 €	29.25 €
	TVA 20 %	1.95 €	5.85 €
	TTC	11.70 €	35.10 €
LES FOURNITURES (tarifs Touring Secours non conventionnés)			
Au 13 juillet 2023	Références articles		
		070001 Extincteur 6 KG	070002 Extincteur 2 KG
HT	100.00 €	66.67 €	Selon le cours en vigueur le jour de la prestation.
TVA 20 %	20.00 €	13.33 €	
TTC	120.00 €	80.00 €	

**Heures d'ouverture administrative :
De 08h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 du lundi au vendredi**

Téléphones des dépanneuses.

CHESNES	06.82.86.22.51	ANNECY Dép. 1	06.82.86.22.55
LA TOUR DU PIN	06.82.86.22.54	ANNECY Dép. 2	06 81 44 76 62
NANCES	06.82.86.22.52	AITON	06.82.86.22.56
RIVES	06.82.86.22.53	ST MARCELLIN	06.82.86.22.57

Les FRAIS DE MISE À DISPOSITION.

Ils sont dus dès lors que le véhicule est récupéré à la demande du client en dehors des jours et des heures d'ouverture administrative.

Le FORFAIT KM SUPPLEMENTAIRE DE LIVRAISON (Si le jour de la livraison est identique au jour de la fin d'intervention autoroute).

A la demande et en un lieu désigné par le client ou l'assistance, pendant les jours et les heures d'ouverture administrative. On applique le tarif kilomètre en cours. Pas de frais de gardiennage.

Le FORFAIT REACHEMINEMENT.

A la demande et en un lieu désigné par le client ou l'assistance, pendant les jours et les heures d'ouverture administrative.

Il comprend les 24 premières heures sur site (heure de fin d'intervention prise en compte) plus 96 heures de présence.

Les frais de dossier, le temps passé du dépanneur, les kms aller-retour dans un rayon de 20 kms.

Au-delà, application du tarif kilomètre supplémentaire.

Si TOURING SECOURS effectue le réacheminement au-delà des 24 premières heures de présence sur site plus les 96 heures suivantes. Le gardiennage est dû dans sa totalité.

Les FRAIS DE GARDIENNAGE.

Les véhicules sur les dépôts TOURING SECOURS en attente de déplacement par le client ou par son assistance, feront l'objet d'une facturation des frais de gardiennage en dehors des jours et des heures d'ouverture administrative.

Si TOURING SECOURS n'évacue pas le véhicule : Le gardiennage est dû après les 24 premières heures de présence au dépôt de TOURING SECOURS (heure de fin d'intervention prise en compte).

Si TOURING SECOURS évacue le véhicule : On applique le forfait réacheminement.

Les véhicules sur les dépôts TOURING SECOURS à la suite d'une immobilisation administrative en attente de la récupération, feront l'objet d'une facturation de frais de gardiennage dès la fin d'intervention.

Seuls les véhicules dont les frais de gardiennage seront acquittés et munis du justificatif de levé de réquisition pourront quitter le dépôt.

Les FRAIS DE DESTRUCTION.

Ce forfait concerne les véhicules en attente sur le domaine public autoroutier concédé.

Il inclut les frais de dossier, les frais de gardiennage pour une durée de 240 heures (10 jours) à compter du jour de la fin d'intervention et la dépose du véhicule dans un centre VHU agréé.

Grille tarifaire des autres prestations.

Au 13 juillet 2023	FRAIS DE MISE À DISPOSITION	FORFAIT KM SUPPLEMENTAIRE DE LIVRAISON	FORFAIT REACHEMINEMENT	FRAIS DE GARDIENNAGE	FRAIS DE DESTRUCTION
HT	75.00 €	6.50 €	105.00 €	32.50 €	115.00 €
TVA 20 %	15.00 €	1.30 €	21.00 €	6.50 €	23.00 €
TTC	90.00 €	7.80 €	126.00 €	39.00 €	138.00 €

NB : Notre objectif est de vous permettre de rejoindre votre lieu de destination sans immobilisation importante chaque fois que cela est techniquement possible. Dans ce cas, **et avec votre accord**, notre dépannage a un caractère provisoire. Vous devriez faire effectuer sans délai un contrôle ou une réparation définitive par un professionnel de l'automobile.

La Société TOURING SECOURS décline toute responsabilité concernant les biens personnels laissés avec le véhicule.

Pour les forfaits B et B1, Touring Secours se réserve le droit de refuser l'évacuation, afin de ne pas dégarnir pour des raisons de sécurité, le secteur autoroutier sur lequel elle intervient.

Pour un dépannage incluant un remorquage sur le lieu de votre choix, votre véhicule y restera **sous votre responsabilité**.

Coordonnées du médiateur de notre fédération. www.mediateur-mobilians.fr

13 juillet 2023

Société d'assistance Touring Secours

Siège administratif : 131 Boulevard de Tharabie / Centre AREA de Chesnes / F-38070 Saint Quentin Fallavier

Tél. + 33 (04) 79 60 77 19 / Fax + 33 (04) 79 60 77 18 / contact@touringsecours.fr